



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2016

Présents : Christian BOREL, Caroline CHAMBONNIERE, Francis ESCALLIER, Joseph FAURE, Roger MAMO, Roland MULLER, Laurent REYNAUD, André ROULET, Jacqueline SIMON.

Absente : Lorraine BUISSON (Procuration à Caroline CHAMBONNIERE),

1. **Approbation du PV précédent** **2**
2. **Entretien espaces verts.** **2**
3. **Dégâts des eaux : Plafond de la cantine scolaire.** **2**
4. **Convention de partenariat pour l'aide à la pratique sportive des élèves du primaire entre le Département des Hautes-Alpes et la collectivité de rattachement des écoles primaires.** **3**
5. **Les Alpins d'Amérique.** **3**

1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT

Le PV du Conseil du mardi 26 janvier 2016 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

2. ENTRETIEN ESPACES VERTS.

Le Conseil municipal a renouvelé le contrat d'entretien des espaces verts communaux attribué à une entreprise de La Bâtie Neuve.

Le devis accepté pour un montant de 3 490 € TTC, est égal à celui de l'an passé. Ce devis concerne les opérations ci-après qui seront répétées trois fois dans la saison :

- Débroussaillage,
- Tonte des espaces verts,
- Enlèvement des déchets (hauteur maxi de l'herbe 20 cm).
- Passage d'un désherbant (sur les trottoirs, dans le village ainsi que dans les 2 cimetières) à chaque intervention

3. DÉGÂTS DES EAUX : PLAFOND DE LA CANTINE SCOLAIRE.

Dans la nuit du 22 au 23 décembre 2015 un dégât des eaux est survenu au plafond de la cantine scolaire.

Ce dégât a été provoqué par une fuite du chauffe-eau du locataire de l'appartement situé au-dessus de la cantine.

Maitre SCARCELLA, à la demande du maire, a procédé à un constat le 23 décembre 2015.

Une importante inondation du local de la cantine a été observée. L'eau coule en goutte à goutte du plafond et ruisselle le long du mur coté façade.

Le rapport du plombier, diligenté par le maire, est le suivant :

RAPPORT : « Les très petites fuites d'eau dont une située sur le corps de chauffe de la résistance électrique, les autres sont sur les raccords départ eau chaude du chauffe-eau électrique.

En manœuvrant la vanne d'arrêt de l'appartement elle fuit, la vanne est fendue, remplacement de la vanne d'arrêt. ».

Les réparations nécessaires ont été faites pour mettre fin aux fuites.

Pour s'assurer de la sécurité du plafond de la cantine le maire a demandé à APAVE de procéder à un examen du plancher de l'appartement et du plafond de la cantine :

« Résultat du diagnostic :

Absence de risque de chute du faux plafond ou du plancher haut du rez de chaussée de la cantine scolaire de Montgardin (zone de restauration). »

Remise en état

L'assurance de la commune a été saisie au sujet de son intervention pour réparer les dégâts.

4. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES.

La commune souhaite bénéficier, au titre de l'année scolaire 2014/2015, de l'aide à la pratique sportive pour l'école communale. Le partenariat avec le Département doit se concrétiser par la signature d'une convention de partenariat financier.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat financier proposée par le Département.

5. LES ALPINS D'AMÉRIQUE.

Christian BOREL fait un rapide compte rendu de la conférence-projection qui s'est déroulée le dimanche 28 février à 17:00 dans la salle des fêtes.

Le sujet de cette conférence était l'immigration des Montgardinois et des Hauts Alps aux Amériques.

Les conférenciers, descendants d'immigrants Hauts Alps au 19^e et 20^e siècle, on fait revivre, devant une cinquantaine de spectateurs, la vie passionnante de ces pionniers. Ils se sont engagés pour la plupart dans une nouvelle vie. Leurs débuts dans ce nouveau pays ont souvent été difficiles. Cependant quelques-uns ont connu la réussite de leurs efforts et certains même la fortune.

Christian BOREL tient, à la bibliothèque municipale, à la disposition des personnes intéressées, certains documents qui ont été recueillis pour la préparation de cette conférence.

Par ailleurs, les conférenciers vont éditer très prochainement un livre compilant les thèmes de leur conférence. Le maire a proposé l'acquisition par la commune de cet ouvrage pour le remettre à la disposition des lecteurs à la bibliothèque municipale.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Roger MAMO

